



Mesdames et Messieurs, membres de la CDAS,

Lors de cette déclaration, nous aborderons plusieurs points : la gestion de la crise sanitaire, la situation des AESH, la revalorisation des enseignants, la situation statutaire des infirmières...

La crise sanitaire

Tout d'abord un sujet qui n'a pas de lien direct avec l'action sociale mais qui contribue à la fragilisation des personnels. C'est avec stupéfaction que nous avons constaté une 3^{ème} modification du protocole sanitaire en moins de 15 jours. Alors que les départements du Nord et du Pas de Calais sont au centre des inquiétudes face à la propagation du variant anglais, notamment le Dunkerquois et le Calaisis, le ministère assouplit en catimini le protocole et la conduite à tenir en cas de Covid. L'objectif du Ministère est clair : alléger le protocole sanitaire pour masquer la propagation de l'épidémie dans les établissements scolaires. Cette nouvelle modification assimile désormais le variant anglais au cas général du Covid, reprenant la règle de trois cas confirmés pour fermer une classe. Quant aux variants sud-africain et brésilien, ils n'entraîneront plus automatiquement la définition de cas contact pour les personnels. Ainsi, avec les nouvelles règles édictées, le nombre de fermetures de classes va mécaniquement baisser, confortant ainsi la communication du ministre sur le peu de contaminations en milieu scolaire, au mépris de la santé des personnels, des élèves et des familles. Or, il ne suffit pas de casser le thermomètre pour faire baisser la fièvre. Les contaminations en milieu scolaire augmentent et cet allègement du protocole va augmenter la circulation du virus dans les écoles et les familles. Pour protéger l'école et ses personnels, il faut casser les chaînes de contaminations et donc réinstaurer des règles de fermetures de classes et d'écoles protectrices. Il faut également distribuer des masques chirurgicaux gratuitement à l'ensemble des personnels et des élèves, engager au plus vite la campagne de vaccination à l'Education nationale et rendre enfin effective la campagne de tests promise

mais à ce jour totalement inefficace. Les revirements incessants du ministère en termes de conduite à tenir en cas de Covid, provoquent désordre et inquiétudes sur le terrain, en plus de mettre en péril l'école. Il est pourtant urgent d'agir pour la protéger

Handicap : en finir avec la précarité des AESH !

De plus en plus d'AESH font appel à la CDAS pour une demande d'aide. D'une certaine manière, nous devrions nous en réjouir et nous dire que la communication en direction de ces personnels est efficace. Malheureusement, ces demandes sont aussi le fruit d'une précarité grandissante. Ces personnels sont pourtant essentiels à la mise en place de l'école inclusive et au bon fonctionnement du service public d'éducation mais ne bénéficie pas d'une reconnaissance notamment financière à la hauteur de leur implication.

Aujourd'hui les AESH représentent près de 110 00 agents qui accompagnent les élèves tout au long de leur scolarité. Ce sont très majoritairement des femmes à plus de 90%, âgées de 45 ans en moyenne. Elles sont recrutées sous contrat et peuvent accéder à un CDI après six ans de contrat. Mais les conditions auxquelles elles sont engagées actuellement sont indignes :

Plus de 96% des AESH travaillent à temps incomplet, avec des quotités de travail moyennes aux alentours de 60% dans les écoles et de 65% dans les établissements du second degré. Ce temps de travail est calqué sur la semaine scolaire.

Des durées hebdomadaires de travail très basses – 20 heures, 24 heures, 28 heures... - ont des incidences sur les salaires qui sont très bas. Ainsi une AESH travaillant 24 heures par semaine sera rémunérée à hauteur de 760 euros par mois. Or, selon l'INSEE, on est considéré comme pauvre en France quand les revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros ou 1 063 euros selon qu'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50% ou 60% du niveau de vie médian.

Les conditions de travail des AESH ont été dégradées par la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL), en instituant comme norme, l'accompagnement de

plusieurs élèves sur plusieurs établissements, de l'école maternelle au lycée. Il est essentiel de rémunérer ces personnels dignement et de ne pas créer des travailleurs pauvres.

La rémunération des enseignants

Le ministre Jean Michel Blanquer avait promis à grands renforts médiatiques « une revalorisation historique » avec une enveloppe de 400 millions d'euros pour 2021. Les sommes avancées, même si elles ne sont pas négligeables en début de carrière, sont pourtant loin de compenser la perte de pouvoir d'achat sans précédent subie par les personnels avec le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans. Cette revalorisation sera encore moindre pour les contractuels. La « prime d'attractivité », comme l'a surnommée le ministre, versée à partir de mai 2021 ne bénéficiera finalement qu'à 31 % des personnels. Au-delà circulez... Les autres enseignantes et enseignants, exerçant « devant élèves », devront se contenter d'une prime annuelle d'équipement de 150 euros qui n'a d'ailleurs pas été versée en janvier... Une plaisanterie ou une méconnaissance totale des prix du marché en matière d'équipements informatiques ?

Pourtant classés en catégorie A, les enseignantes et les enseignants perçoivent des rémunérations très inférieures à celles des autres cadres de la Fonction publique. En raison d'indemnités qui constituent plus de 30% de leur rémunération, certains agents classés en catégorie B ont une rémunération moyenne supérieure à celle des PE, par exemple.

En comparaison, les primes et indemnités des enseignantes et des enseignants du 1er degré constituent 7% de leur traitement. Ainsi un brigadier de la police nationale, fonctionnaire de catégorie B, gagne en moyenne 2 777 euros quand la moyenne des PE se situe à 2 404 euros.

SITUATION STATUTAIRE DES INFIRMIERES

Alors que les infirmières sont également au centre de la crise sanitaire, elles subissent de plein fouet un projet de décentralisation par le biais de la loi 4D qui doit être votée cet hiver. Les infirmières partiraient dans les services de PMI, abandonnant leur cœur de métier : l'accueil, l'écoute et les soins auprès des élèves. Ces élèves qu'on ne devait pas laisser sur le chemin, se verront

dépourvus d'infirmière scolaire dans leurs établissements pour les écouter, les accueillir et les soigner.

Malgré une reconnaissance de tous pour leur professionnalisme et leur disponibilité, le manque de considération est à son paroxysme dans l'académie. La revalorisation de leur IFSE était proche d'une insulte (3 % : en moyenne 9 euros par mois).Évincées du Ségur, faible revalorisation du CIA (250 euros) Elles sont pourtant en catégorie A. La rémunération n'est pas à la hauteur de leur engagement ni même de leurs responsabilités. Les infirmières sont pourtant présentes, actives et même certaines volontaires pour faire des TESTS alors que cela ne fait pas partie de leur mission, et que le nombre de passages dans les infirmeries a quasiment doublé en 1 an.